

Annexe - Règles et contraintes techniques de MT180

Les contraintes techniques décrites ci-dessous s'appliqueront à tous les doctorants participants, sans exception. Il incombe aux institutions organisatrices de MT180 de les mettre en œuvre.

I. Minutage

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat ;
- Un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Il doit être situé en face du candidat et visible si ce dernier le désire ;
- Gardien du temps :
 - une personne gardienne du temps est placée de manière à être visible par le candidat sans le perturber ;
 - quand le participant est prêt à commencer sa présentation, il l'indique au gardien du temps par un signe très clair, convenu d'avance ;
 - le démarrage du chronomètre est ensuite marqué par un signal fort : le participant peut alors commencer sa présentation ;
- s'il le souhaite, le candidat pourra être averti quand il ne reste que 30 secondes avant la fin du chronomètre par un signal visuel significatif ;
- un signal sonore très fort (par exemple un klaxon) retentit quand les 180 secondes sont écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée) ;
- si le participant n'a pas terminé sa présentation à la fin des 180 secondes, il peut soit décider de continuer sa prestation et par là même se disqualifier pour la compétition, soit décider de ne pas terminer sa présentation et donc être toujours admissible à la compétition.

II. Gestion des interruptions

- en aucun cas, le chronomètre ne peut être remis à zéro (même si le participant a un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas d'incident technique majeur ;
- si un incident technique majeur se présente (par exemple, un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas, le signal sonore de départ ne se déclenche pas), c'est l'animateur (sous l'autorité du coordonnateur du concours) qui doit interrompre la compétition et le participant est autorisé à recommencer sa prestation, une fois l'incident réglé ;
- le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

III. Présentation orale

- Aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, ne sera autorisé : pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc. ;
- Le candidat a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions, s'il le souhaite ;
- Selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat utilisera le matériel proposé : micro (cravate, casque, bâtons, sur pied), lutrin ou pupitre, etc. ;



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**INSTITUT
FRANÇAIS**
Budapest

- L'institution organisatrice de MT180 préviendra les candidats du matériel mis à leur disposition au minimum deux semaines avant la compétition. Les candidats devront, le cas échéant, faire part de leurs préférences à l'institution organisatrice dans les délais que celle-ci aura indiqués.

IV. Support visuel

- Les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé. Ils n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène ;
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé ;
- Les textes figurant sur la diapositive doivent être en français ;
- Les candidats devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droits ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours ;
- Les noms et prénom du doctorant participant et le logo de son université ne devront pas apparaître sur le visuel ;
- Le visuel devra respecter le format, la taille et la définition demandés par l'institution organisatrice de la compétition ; les candidats respecteront les délais d'envoi de la diapositive ;
- Des corrections mineures pourront être apportées à ce visuel au cours de la réunion de préparation (le jour ou la veille de la finale) ;
- Le titre de la présentation inscrit sur le visuel peut différer de celui de la thèse menée par le doctorant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Le titre complet et non vulgarisé de la thèse sera affiché sur une diapositive de présentation (préparée par l'institution organisatrice du concours) avec le prénom et le nom du candidat. Ce titre non vulgarisé sera également annoncé par l'animateur de la compétition avant chaque prestation.

V. Projection

L'institution organisatrice de MT180 préviendra les candidats du format, de la taille et de la définition nécessaires pour leur visuel. Les candidats devront faire parvenir leur visuel à l'institution organisatrice dans les délais que celle-ci aura indiqués.

Tous les visuels seront intégrés dans un seul document qui sera projeté lors du concours. Il incombe à l'institution organisatrice de préparer ce document.